



SOCIETE DE TRANSPORT GRAND ANGOULÊME

COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE

PROCES VERBAL DE LA REUNION PLENIERE DU CSE DU 5 MAI 2025

Présents :

Mr Patrice Grand (Président)
Mme Aline Goasguen (titulaire FO)
Mr Jean-Sébastien Sartre (titulaire CFDT)
Mr Olivier Jardry (DS CFDT)
Mme Céline Mercier (titulaire CFDT)
Mr Hervé Perrin (titulaire FO)
Mme Sylviane Russeil (titulaire UNSA)
Mr Frédéric Bolze (DS UNSA)
Mr Anthony Lenoir (titulaire UNSA)
Mme Pascale Blot (titulaire CFE – CGC)
Mr Sylvain Cadoret (DS CFE-CGC)
Mr Anthony Dessimoulie (titulaire CFE-GCG)
Mme Aurélie Jonquet (titulaire CGT)

Assistaient :

Mr José Moreau (invité par le Président)
Mme Annabelle Benoit (invitée par le Président)
Mme Natacha Bonnin assurait le secrétariat

Excusé(e)s :

Mr Fabrice Rougier (titulaire CGT)
Mr David Metayer (DS FO)

Absents :

Mme Raud (DIRECCTE)
Mr ou Mme l'ingénieur(e) de la CARSAT
Docteur Merlin

Début de la réunion 9h30

En préambule le Président indique qu'il s'agit de la dernière réunion de CSE à laquelle participe M. José Moreau avant son départ à la retraite.

Il indique que Madame Annabelle BENOIT qui est présente ce matin, a été nommée pour le remplacer.

Le Président propose aux élus de débiter la réunion par le point comptable afin de pouvoir libérer M. Luc TOUSSAINT, qui assiste en visio.

Points économiques et informations du Comité Social et Economique :

1. Présence du comptable en visio :

M. Luc Toussaint procède à la présentation des comptes, en commençant par le compte de fonctionnement.

La dotation employeur est de 20.000 €.

Il tient à attirer l'attention des élus sur le passage en compte de fonctionnement de la dépense du Pass Culture, car cette cotisation ne donne pas droit à des avantages particuliers. D'autres CSE procède de cette façon, sans problème avec l'URSSAF.

Les frais de fonctionnement restent identiques à l'année dernière, seuls les frais bancaires sont en augmentation.

M. Perrin précise qu'il s'agit des frais liés à la location et l'utilisation du TPE.

M. Toussaint annonce un très léger déficit d'environ 700 €.

M. Toussaint procède à la présentation des comptes des œuvres sociales (ASC).

La dotation employeur est de 80.274 €.

Les dépenses sont réparties entre la billetterie pour le cinéma, nautilus, les parcs de loisirs, et les voyages, les subventions sportives et les événements de la vie. Les plus gros postes de dépenses sont les prises en charge CSE, les chèques vacances et l'évènementiel.

Le poste ASC est légèrement bénéficiaire, pour 6526 €.

C'est la première année que la trésorerie des comptes ASC et fonctionnement est séparée en deux pour permettre une meilleure analyse.

L'année dernière globalement il y avait 37.242 € disponibles en trésorerie, cette année le montant est de 37.187 €. Le compte sur livret est toujours de 1.000 €, il y a 9.846 € sur le compte de fonctionnement et 26.049 € sur le compte des ASC.

Le CSE a dépensé ce qu'il avait gagné et a réalisé un léger bénéfice sur les œuvres sociales.

9h45 – fin de l'intervention de M. Toussaint.

Le Président appelle au vote pour la validation et l'approbation des comptes 2024

Nombre de votants : 9

Favorable : 9

Défavorable : 0

Abstention : 0

Approbation du dernier procès-verbal (voir pièce jointe) :

Le Président appelle au vote pour l'approbation du procès-verbal de la dernière réunion.

Nombre de votants : 9

Favorable : 9

Défavorable : 0

Abstention : 0

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES :

1. Point food truck Angoulême

M. Perrin indique qu'il y a eu 158 commandes pour un montant global de 3.160 €. Tout s'est bien déroulé et les retours des salariés sont positifs.

Le Président demande si l'animation food truck a eu lieu à Cognac.

Mme Mercier répond qu'elle se déroulera prochainement.

2. Point sur les parcs de loisirs pour l'été 2025

M. Perrin indique que la commande de billetterie est faite. Le coût pour le CSE est de 3.919 €, et la distribution des billets est faite à 90%.

Le Président demande ce qui a le mieux fonctionné.

M. Perrin répond que c'est le Futuroscope pour 1.440 € et le Parc Astérix pour 947 €.

Le Président demande ce qu'il en est d'Aquascope, y a-t-il une demande des salariés.

M. Perrin répond que pour le moment c'est compliqué car les billets sont obligatoirement datés, c'est compliqué à gérer.

3. Point participation au bus d'or

M. Sartre présente le compte rendu de la journée Bus d'Or.

Il y a eu 28 participants, dont une collègue de Cognac et un agent de maîtrise. Il y a eu 87 visiteurs dont 61 repas.

Les dépenses totales se montent à 1.334,28 € et les recettes à 1.203,50 €. Il reste 50€ à la charge de MTCA.

Le Président suggère d'intégrer le coût de la location de matériel dans le prix des repas pour la prochaine édition.

M. Cadoret indique que la tombola a bien fonctionné, mais qu'il a fallu acheter des trophées.

Le Président indique que c'est une réussite malgré la période, où il était difficile de mobiliser les gens. Des personnes étaient en vacances et sont venus quand même. Il a pu apprécier le niveau d'expertise des conducteurs car le parcours de maniabilité n'était pas facile. L'épreuve de freinage était aussi une bonne expérience.

Le Président salue l'implication des membres de MTCA qui ont fourni beaucoup de travail. On lui a déjà demandé comment cela se passerait l'année prochaine, mais attendu qu'il y aura des élections en mars prochain, il faudra voir avec l'éventuelle nouvelle équipe.

Mme Jonquet demande si la date restera le 1^{er} mai.

Le Président répond que c'est un bon choix car il n'y a aucun mouvement dans le dépôt ce jour-là. Mais cela pourrait peut-être se faire sur un dimanche où il y a peu de trafic.

M. Lenoir indique qu'avant cela se faisait le 1^{er} dimanche de septembre.

M. Moreau répond qu'il y avait beaucoup moins de trafic à l'époque.

Le Président indique qu'il faut une zone vraiment sécurisée pour l'épreuve de freinage. Pour la maniabilité la zone du fond est parfaite. Si la manifestation prend de l'ampleur, cela augmentera les risques. Il indique que Cognac était bien représenté.

M. Sartre indique que beaucoup de gens ont regretté de ne pas être venus.

M. Cadoret indique que cela prend du temps.

Mme Goasguen indique qu'il ne faut pas plus de participants, car cela deviendrait compliqué à gérer.

4. Avoir Illicado

M. Perrin indique que la société Illicado a informé le CSE qu'il disposait d'un avoir de 600 €. Les élus ont donc décidé de commander 30 cartes de 20€ à distribuer lors d'une tombola, mais ils attendent de recevoir les cartes pour l'organiser.

M. Cadoret suggère que le CSE organise plus de tombolas.

M. Perrin répond que c'est ce que l'équipe essaie de faire.

Points économiques et informations du Comité Social et Economique :

2. Rapport de l'année 2024 sur la santé, la sécurité et les conditions de travail. Avis du CSE sur ce rapport

Le Président indique que le rapport a été transmis par mail aux élus. Il demande aux élus s'ils ont des questions ou des remarques par rapport au contenu.

M. Jardry indique qu'il y a plus de 300 personnes au 31 décembre, donc aux prochaines élections il faudra plus de représentants.

Le Président répond que cela s'apprécie en moyenne sur l'année en équivalent temps complets.

Mme Russeil précise qu'entre 300 et 500 salariés cela ne change rien au nombre de représentants du personnel.

Le Président appelle au vote pour connaître l'avis des élus sur le rapport 2024 sur la santé, la sécurité et les conditions de travail.

Nombre de votants : 9

Favorable : 9

Défavorable : 0

Abstention : 0

Point hygiène sécurité et conditions de travail

1. Terminus Girac et Cité scolaire, portes dans un état de dégradation

M. Moreau indique que ces points sont en cours de traitement par GrandAngoulême.

M. Sartre indique qu'il ne sait pas comment font les femmes à Cité Scolaire, c'est vraiment trop sale.

Mme Goasguen indique qu'il est impossible de mettre la clé dans la serrure à Girac.

Le Président répond que GrandAngoulême a pris le problème en charge, mais que la STGA va relancer.

2. Avez-vous une projection sur les plannings de la rentrée ?

M. Moreau indique que pour Cognac, GrandCognac a demandé de scinder en 2 lignes la ligne C, il y aura des services en une seule vacation, Segonzac ne sera plus desservie et un conducteur supplémentaire va être recruté.

Globalement on va rester sur une grille unique avec une seule semaine en 2 vacations.

Les lignes vont porter des chiffres de 1 à 7 au lieu des lettres. Il attend encore quelques informations de GrandCognac, mais son service a bien avancé. Le nombre de services en 2 vacations diminue.

Mme Mercier demande s'il n'y aura plus de services en 3 vacations pour la ligne de Merpins.

M. Moreau répond qu'il y aura 2 vacations, sauf le mercredi qui sera en 3 vacations. Toutes les prises de service se feront au dépôt.

Mme Mercier demande à quelle date les plannings sortiront.

M. Moreau répond qu'il faut attendre que ce soit voté, mais Eric a déjà la grille, il peut la montrer.

M. Moreau indique que sur Angoulême, il y a des modifications sur les lignes, 23, 20 et 21. La 23 ne circulera qu'aux heures pleines. Cela entraînera des répercussions importantes sur la grille minibus. Pour maintenir la grille minibus, elle a été changée en 4 jours et 2 vacations.

M. Moreau présente la grille minibus en période scolaire et période de vacances.

M. Lenoir indique qu'il ne comprend pas l'habillage du 2234.

M. Moreau explique que le 1^{er} chiffre est le temps de service, ensuite l'amplitude, et ensuite la fin du service.

Mme Russeil demande si le 22014 et le 2271 sont des services sur la même grille.

M. Moreau indique que les grilles qui avaient un service de la 22, vont maintenant avoir un service navette.

M. Cadoret demande pourquoi la navette n'a pas été mise directement dans le service minibus.

M. Moreau répond que tous les services navette ne représentent pas 35h.

Mme Russeil demande si les conducteurs sur ces grilles ne vont pas faire que de la navette.

M. Moreau répond que tous les services de la 22 ne sont pas supprimés, la ligne n'est pas supprimée. Mme Russeil aura toujours 35h à faire.

M. Lenoir demande qui va faire les doublages sur la 23.

M. Moreau répond qu'ils sont répartis dans d'autres grilles.

Mme Russeil demande quel est le petit service à la fin du 2234.

M. Moreau répond que c'est la 29, la nouvelle ligne entre le terminus des Groies et la mairie de Nersac aux heures de pointe pour assurer une liaison entre la 7 et la 1, sur des horaires où ces lignes desservent la ZI de Nersac d'un côté et la zone Euratlantique de l'autre.

Mme Russeil demande quand est-ce que les vœux planning seront disponibles.

M. Moreau répond qu'ils devraient sortir cette semaine. La grille minibus reste en une vacation et 5 jours de travail pendant les vacances scolaires.

Le Président indique que globalement on est sur un maintien des conditions de travail pour la prochaine rentrée. Il y a eu un zoom spécifique sur les grilles minibus car c'est là où il y a le plus de modifications.

Le Président appelle au vote pour connaître l'avis des élus sur les conditions de travail présentées.

Nombre de votants : 9

Favorable : 9

Défavorable : 0

Abstention : 0

3. Avez-vous un retour sur le projet du rond-point de Girac ?

Le Président indique que la situation du département est complexe. Le Président de la STGA devait rencontrer l' élu en charge de ce dossier, mais cet élu n'est plus là.

Il indique que la STGA subit la situation, et ne peut rien faire.

Points divers

Le Président indique qu'il souhaite évoquer le calcul de l'intéressement. Le bilan n'est pas encore validé par le Conseil d'Administration, car il aura lieu le 20/05/2025, mais le résultat net est de 30.327 €, et le résultat corrigé est de moins 4.266,17 €, il n'y aura donc pas d'intéressement.

M. Sartre indique que le CSE a mis en place un partenariat avec une parfumerie de Grasse. L'accès est ouvert à tout le monde, il n'y a pas d'adhésion à régler.

Il indique qu'il y a aussi un partenariat avec la Maison Lafaye pour des colis de viande, là non plus, il n'y a aucun coût pour le CSE.

Le Président indique qu'il n'y a que le coût des commissions de cartes bancaires qui sont pris en charge par le CSE.

M. Sartre indique qu'un partenariat a aussi été mis en place pour du fromage, il explique que les élus font le maximum pour améliorer le pouvoir d'achat des salariés.

Le Président appelle au vote pour valider les démarches de partenariats.

Nombre de votants : 9

Favorable : 9

Défavorable : 0

Abstention : 0

Mme Russeil demande quand est prévue la visite de M. Pousset, l'adjoint au maire, dans les bus.

Le Président répond que c'est aux élus de l'inviter. M. Pousset en a parlé avec M. Germaneau, son discours était plutôt basé sur l'hyper centre.

Mme Russeil indique que la ligne 4 est pourrie.

Le Président répond que l'état des routes n'est pas dans le champ d'action de M. Pousset. Il ne sait pas si ce dernier viendra seul ou s'il sera accompagné.

Mme Russeil répond que ce jour-là, il faut qu'il y ait du monde, des piétons.

Mme Benoit suggère que ce soit un élu qui conduise ce jour-là.

M. Lenoir demande si un rappel sur le port de la ceinture de sécurité dans les minibus pourrait être fait aux conducteurs. Il constate souvent que la ceinture est neutralisée quand il prend son service, et il trouve que ce n'est pas normal.

M. Moreau indique qu'à partir du moment où la ceinture de sécurité existe, il faut l'utiliser.

Le Président répond qu'un rappel va être fait, et la note de service rediffusée.

Mme Benoit confirme que la note va être republiée.

M. Jardry procède à la lecture d'un article du code de la route concernant les conducteurs de véhicules s'arrêtant fréquemment.

M. Moreau répond que dans le cas des minibus il n'y a pas de descentes régulières du conducteur, cet article ne peut donc pas s'appliquer dans le cas présent.

Mme Goasguen attire l'attention sur une plaque et un affaissement important de la chaussée au niveau de la gare. Il y a un risque important pour les véhicules.

M. Moreau prend note.

Mme Mercier demande si le recrutement du nouveau conducteur de Cognac est en cours, et si oui, comment va-t-on procéder.

M. Moreau répond qu'on recrute comme d'habitude. S'il y a un volontaire en provenance d'Angoulême sa candidature sera prise en compte, et ensuite on fera un nouveau recrutement à Angoulême.

Il indique qu'à compter du mois d'août Derrick vient remplacer Yannick.

M. Cadoret demande si des recrutements sont prévus.

M. Moreau répond oui.

M. Dessimoulie indique qu'il a retrouvé la note de service sur la ceinture dans les minibus. Elle date d'il y a 10 ans.

M. Sartre indique que des salariés ont demandé si le CSE pouvait acheter des tickets pour la piscine X'EAU à Cognac, comme pour Nautilus, avec la même prise en charge.

Le Président appelle au vote pour connaître l'avis des élus

Nombre de votants : 9

Favorable : 9

Défavorable : 0

Abstention : 0

M. Jardry demande quand aura lieu l'amélioration des 2 navettes.

Mme Benoit répond que c'est déjà fait, un technicien est venu.

Le Président exprime ses remerciements à M. Moreau pour sa collaboration et sa participation aux réunions de CSE.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôture la séance à 10h39